



Muriel Blanc

Le Fay

38190 Sainte Agnès

Objet : avis dans l'enquête publique de renouvellement des autorisations d'exploitation des centrales hydroélectriques du Pleney et de la Gorge.

J'habite la commune depuis 1997.

Ce qui motive la rédaction d'un avis dans cette procédure d'enquête publique, c'est que depuis 21 ans, je mesure le malaise dans la commune qui entoure l'histoire de ces centrales.

C'est assez paradoxal. La commune et ses habitants devraient être simplement fiers de vivre sur un territoire de production d'énergie verte. J'y suis pour ma part très favorable. Alors pourquoi ce malaise ?

Ma nouvelle position d'élue depuis 2014, m'a permis, grâce à l'accès aux documents, de comprendre mieux l'historique de la relation économique et juridique de la SNC micro de la Gorge avec la commune, et d'éclairer ce malaise diffus. D'autres avis précisent ces faits avec exactitude, je ne les répète pas.

Ainsi je m'interroge : les documents produits dans le dossier de demande de renouvellement des droits d'eau ne répondent qu'à des questions de respect des normes environnementales. Celles-ci sont évidemment primordiales. Mais l'Etat, dans ses décisions, ne doit-il pas être garant des équilibres, dans un cadre plus large de *développement durable* ? Et la notion de *développement durable*, prend en compte les éléments écologiques, mais ne peut occulter les questions d'équité économique et sociale. Or l'enquête, telle qu'elle est orientée ne permet pas d'exprimer de remarques sur ce point.

Je le regrette.

La ressource EAU est un bien commun, dont l'utilisation et le commerce ne peut s'affranchir du partage équitable des bénéfices, sans quoi la commune est condamnée à rester dans un climat tendu, avec ces sentiments d'incompréhension et d'injustice. Mon interrogation est d'autant plus forte que cette activité économique « louable » devrait conduire à la publication des bilans financiers de l'entreprise. Or il est impossible d'accéder au bilan de la SNC micro de la Gorge sur le site *Infogreffe*. Pourquoi ? Cette entreprise, qui peut s'enorgueillir de sa production « verte », qu'a-t-elle caché ?

L'opacité n'apaise ni les tensions, ni les soupçons.

Dans le cadre du *développement durable*, Mr le Préfet pourrait autoriser le renouvellement des droits d'eau sous condition de renégociation des accords qui lient l'entreprise à la commune, et ainsi préserver toute à la fois la production d'énergie verte pour le département, et apaiser une commune qui en a vraiment besoin.

Muriel Blanc